



Comune di Rimini Municipalité de Rimini	DIPARTIMENTO SERVIZI DI COMUNITA' Settore educazione DÉPARTEMENT SERVICES DE COMMUNAUTÉ Secteur de l'éducation	Via Ducale, 7 - 47921 Rimini tél. 0541 704749/704739 - fax 0541 704740 www.comune.rimini.it ufficiorette@comune.rimini.it c.f.-p.iva 00304260409
---	---	--

Prot.n. 172063

Rimini, 07.06.2021

Aux Parents

des enfants qui fréquenteront les crèches et les écoles maternelles municipales ou qui bénéficieront de la cantine scolaire dans les écoles primaires et maternelles publiques dans l'a.s. 2021/2022

Objet: tarifs réduits pour les crèches et les écoles maternelles municipales et la cantine des écoles primaires et des écoles maternelles publiques pour l'année scolaire 2021/2022

Nous vous informons que pour bénéficier des tarifs réduits, il est nécessaire de présenter une demande à l'**Office Rette** de la Municipalité de Rimini au plus tard le **15 OCTOBRE 2021**.

UNIQUEMENT pour la fréquence des **crèches communaux**, la demande de tarifs réduits devra aussi contenir la déclaration complémentaire des « **informations supplémentaires** » sur la consommation figurant à l'annexe 2 de la Délibération de G.C. n°342/2013 et suiv. Del. de G.C. n.298/2019.

En cas de non-présentation de la demande de tarif réduit (et de la déclaration complémentaire des « informations supplémentaires » – si nécessaire), le tarif maximal (ordinaire) sera appliqué et aucun BONUS (« Mensa Bio » et « Al nido con la Regione ») ne sera appliqué.

Les avantages tarifaires sont réservés aux **mineurs résidant** dans la commune de Rimini avec au moins un parent résident et avec l'ISEE MINORENNI *en cours de validité d'une valeur égale ou inférieure à*:

- €. 43.900,00 pour le service de crèche;
- €. 35.000,00 pour les autres services (école maternelles municipale et réfection scolaire dans les écoles primaires et maternelles publiques).

Toute personne qui a les conditions requises et souhaite demander le tarif réduit et d'éventuelles réductions supplémentaires telles que celles relatives à « *la présence dans le foyer d'autres enfants fréquentant les services éducatifs pour enfants ou une école primaire publique* » ou « *aux revenus du foyer provenant uniquement de travail salarié* » (*cette deuxième réduction s'applique SEULEMENT AUX SERVICES COMMUNAUX D'ENFANTS et avec un ISEE inférieur à €25 000,00*) doit **présenter la demande correspondante**, selon les modalités suivantes:

- 1) directement à partir du **portail en ligne** des services éducatifs *Sosi@home*
 - pour les utilisateurs déjà activés → lien: bit.ly/portaleweb
 - pour les utilisateurs pas encore enregistrés → lien: bit.ly/portalesosia
- 2) en remplissant la modulaire disponible sur le site web municipal (lien: bit.ly/agevrettern) et en l'envoyant à l'Office De Rette/Secteur Education (avec copie d'un document d'identité valide) par l'une des modalités suivantes:
 - E-mail ufficiorette@comune.rimini.it
 - Pec dipartimento2@pec.comune.rimini.it
 - FAX n.0541/704740

L'Office Rette reçoit le public SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS

(horaires: du lundi au vendredi de 9h à 13h; les mardis et jeudis, de 15h à 17h aussi)

Les rendez-vous pourront être fixés par:

- plateforme en ligne en accédant au [LINK](https://prenotazioni.comune.rimini.it/) suivant: <https://prenotazioni.comune.rimini.it/>
- par appel téléphonique aux numéros 0541/704739 - 0541/704744;
- vous pouvez contacter l'Office Rette par e-mail ou pec, aux adresses indiqués ci-dessus;
- via Facebook et Twitter à la page « *rettescolasticherimini* ».

Pour toute information sur les conditions requises pour les demandes, les tarifs des services éducatifs, les modalités de paiement et de facturation des frais de scolarité, tous les utilisateurs sont invités à consulter les circulaires et communiqués publiés sur le site web de la municipalité de Rimini, aux liens: bit.ly/agevrettern et bit.ly/retterimini

Le directeur
Massimo Stefanini